

CERTIFICAT D'ARCHITECTURE D'INTERIEUR EN COURS DU SOIR

1. Généralités

En tant qu'architecte d'intérieur, vous planifiez et concevez des espaces dans les domaines publics et privés. Vous développez des concepts de l'espace pour des rénovations ou des agrandissements, vous vous intéressez à l'architecture temporaire et concevez des éléments d'architecture d'intérieur. L'activité des architectes d'intérieur s'étend sur plusieurs domaines spécifiques de compétences: vos idées sont sollicitées pour des rénovations ou des constructions nouvelles d'appartements, de bâtiments commerciaux, de loisirs ou de repos, de culture, d'exposition, d'administration, de transport, etc. Pour le réaménagement intérieur de bâtiments, vous adaptez une structure de construction datant d'une autre époque aux besoins des utilisateurs d'aujourd'hui. Pour les constructions d'utilisation neutre, vous proposez un aménagement intérieur. Pour les grands projets aux exigences multiples, vous assumez des missions spéciales au sein d'une équipe d'architectes.

2. Durée de la formation

- > 2 années académiques
- > Une soirée par semaine de 18h30 à 21h30
- > Les années sont organisées en modules
- > 3 Modules par années d'octobre à début juillet

2.1 Contenu du cours

1 ère année

MODULE 1	Dessin technique	12 cours
<p>Les dessins d'architectures et leur nomenclature. Bases et techniques de représentation de l'espace tridimensionnel au moyen de la projection orthogonale (plan et élévation). Notions de construction.</p>		
MODULE 2	Atelier de projet d'architecture d'intérieur 1	14 cours
<p>Un ou deux projets long ou courts sur le thème de l'habitat privé.</p> <p>L'atelier est axé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'une méthodologie projectuelle ; - l'analyse et l'observation d'un lieu et d'un programme ; - l'acquisition d'un savoir-faire et d'une pensée critique ; - Présentation par le dessin technique. 		
MODULE 3	Atelier de maquette	8 cours
<p>Conception et exécution de maquettes à diverses échelles : 1 :50^e et 1 :20^e Maitrise de différents matériaux > carton plume, carton gris, carton maquette et balsa</p>		

2e année

MODULE 4	La décoration	8 cours
Connaissance des matériaux, styles, couleurs, plans de calepinage et agencement.		
MODULE 5	Dessin de rendu & portfolio	12 cours
Apprendre à présenter des projets au travers de dessins et mise en couleur : perspectives un et deux points de fuite, croquis, crayons, feutres, pastels,...		
Réalisation d'un portfolio personnel.		
MODULE 6	Atelier de projet d'architecture d'intérieur 2	14 cours
Un projet long lié à l'espace public.		
L'atelier est axé sur :		
<ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'une méthodologie projectuelle ; - l'analyse et l'observation d'un lieu et d'un programme ; - l'acquisition d'un savoir-faire et d'une pensée critique ; - Présentation par le dessin technique. - l'expérimentation de toutes les techniques de présentation, de la maquette au 3D en passant par le croquis. 		

Pour obtenir le certificat d'architecte d'intérieur, il est nécessaire suivre la totalité des modules. Un système d'équivalences permet le raccordement à la filière Bachelor. Chaque dossier est examiné individuellement.

3. Modalités d'inscription

- > Tout public
- > 2 rentrées par année (octobre et janvier)
- > Inscriptions en tout temps pour la rentrée d'octobre ou de janvier

1ère étape

- > Compléter le formulaire d'inscription ci-dessous

Envoi du formulaire d'inscription à : Ecole SWISS DESIGN CENTER
Avenue Louis-Ruchonnet 2 (place de la gare)
1003 Lausanne

2ème étape

Tous les candidats seront convoqués pour un entretien avec le directeur de l'école. L'entretien est obligatoire et permet de déterminer les motivations et l'intérêt des candidats en vue de l'inscription définitive.

3.1 Frais

- CHF 350.- par mois
- Engagement par trimestre (1050 CHF le trimestre, payable par tranche de 350 CHF)
- 3 trimestres par année
- 2 années de formation
- Matériel personnel non compris

3.2 Modules supplémentaires facultatif (hors Certificat)

Il est possible de suivre 2 modules supplémentaires en conception assistée par ordinateur CAO/DAO et /ou un cours de Gestion de chantier.

- > CAO/DAO I : acquisition de techniques de représentation 2D (module de 8 Cours - 900 CHF)
- > CAO/DAO II : acquisition de techniques de représentation 3D (module de 8 Cours - 900 CHF)
- > Cours de Gestion de chantier (module de 10 cours - 1050 CHF)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Le présent document tient lieu de contrat

Généralités M. Mme. Mlle.

Nom / prénom

Date de naissance

Etat civil

Numéro AVS

Nationalité

Adresse

code postal

Ville

Téléphone / Mobile

E-mail

Section de préférence

COURS PREPARATOIRE

(1'390.-Fr x 3 mois)

BACHELOR

Architecture	Architecture d'intérieur	Design
(1'190.- par mois x 36 mois, 3 années de formation)		

BACHELOR EN ALTERNANCE

Architecture	Architecture d'intérieur	Design
(500.- par mois x 36 mois, 3 années de formation)		

MASTER

Architecture	Architecture d'intérieur	Design
(1'285.- x 12 mois)		

COURS DU SOIR Architecture d'intérieur

(350.- par mois x 18 mois, 2 années de formation)

COURS DU SOIR Design (CAS - 1 année / DAS - 2 années)

(450.- par mois x 8 ou 16 mois, 1 ou 2 années de formation)

COURS CAO/DAO

(900.- par module de 8 cours) - 2 modules possibles, phase 1-2D / phase 2-3D

COURS GESTION DE CHANTIER

(1'050.- le module de 10 cours)

4. Calendrier

L'enseignement est donné par année débutant en octobre et se terminant en juin/juillet.

5. Durée de l'inscription

L'inscription s'entend pour l'entier de la formation.

5.1 Annulation d'inscription

Sans avis écrit, l'inscription se renouvelle d'office d'année en année ou de module en module pour le cours du soir. Une annulation d'inscription doit être effectuée auprès de la direction un mois avant la fin d'un semestre pour le niveau Bachelor et samedi design, un trimestre pour le cours du soir. Le montant du cours facturé sera dû dans sa totalité même si l'étudiant cesse de se rendre à ses cours avant la fin de l'année ou d'un module. Un module de cours du soir est équivalent à un trimestre en dépit du nombre de cours qu'il a.

Annulation et remboursement des écolages : après le début des cours, aucun remboursement ne sera consenti.

6. Paiement

Le paiement des écolages doit intervenir au début de chaque mois. Au 1er rappel, des frais de 3% seront facturés.

7. Participation

L'Ecole exige une fréquentation régulière des cours par les étudiant(e)s. L'étudiant(e) est considéré(e) en échec avec une participation aux cours inférieure à 80%. Toute absence non motivée et non justifiée par écrit est sanctionnée. La Direction peut accorder des congés à titre exceptionnel. Ils doivent faire l'objet d'une demande écrite préalable.

La Direction peut accorder une interruption de fréquentation des cours particuliers ou de semestres, suite à une demande écrite et motivée de l'étudiant(e).

8. Frais

Les frais de matériel pédagogique, de déplacement, d'hébergement, etc., ne sont pas compris dans l'écolage. Le présent document tient lieu de contrat. Le(la) représentant(e) légal(e) de l'étudiant ou l'étudiante adulte déclare avoir pris connaissance du formulaire d'inscription et des tarifs des cours et les accepte.

Lieu et date

Signature